

En Aquitaine, les conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires restent en moyenne plus difficiles que celles des autres habitants des agglomérations concernées par la politique de la ville, que ce soit en termes d'activité, de logement, de revenu ou de type de famille.

Néanmoins, les difficultés rencontrées dans ces quartiers ne sont pas équivalentes. Si certains cumulent des handicaps (chômage et pauvreté par exemple), d'autres sont davantage concernés par des problèmes de logement ou touchant à la structure familiale. Cinq grands groupes de quartiers se détachent : les quartiers de centre-ville ou de proche banlieue un peu moins défavorisés mais avec des poches de fragilité, les quartiers HLM de grandes difficultés sociales, les quartiers résidentiels populaires moins touchés par la précarité, les quartiers HLM de pauvreté moyenne et enfin les ensembles périphériques les plus pauvres des quartiers aquitains.

En 2007, l'Aquitaine compte 83 quartiers définis comme prioritaires au sens de la politique de la ville. L'État et les collectivités locales ont ainsi contractualisé 24 zones urbaines sensibles et 59 nouveaux quartiers prioritaires. Ces quartiers se situent dans les principales agglomérations de la région : Agen, Bayonne, Bergerac, Bordeaux, Hendaye, Mont-de-Marsan, Mourenx, Pau et Périgueux.

La politique de la ville concerne ainsi 244 000 personnes soit 7,8 % de la population régionale.

La situation des populations de ces quartiers est - par nature - plus fragile que celle de l'ensemble des Aquitains. La pauvreté y est nettement plus marquée : la moitié de la population y vit dans un ménage qui déclare moins de 1 020 euros de revenu mensuel (avant redistribution) par unité de consommation (ou équivalent adulte). C'est 300 euros de moins que le ménage aquitain "moyen".

Il est cependant plus pertinent de comparer les habitants des quartiers prioritaires à ceux des agglomérations qui les englobent. Le cadre de vie urbain partagé avec les autres habitants de ces agglomérations, les situations avérées ou pressenties d'exclusion géographique et donc sociale, notamment pour des raisons d'enclavement ou de difficultés d'accessibilité, sont autant d'arguments en ce sens. De plus, sans chercher à comparer ni à minimiser la pauvreté en milieu rural, la nature même des politiques publiques menées sur ces territoires urbains rend cet exercice nécessaire.

En Aquitaine, la situation socio-économique des quartiers prioritaires est plus difficile que celle des agglomérations qui les englobent.

La comparaison de la situation moyenne des quartiers prioritaires avec celle des agglomérations (définies comme unités urbaines) comprenant un quartier de politique de la ville révèle des distorsions frappantes. Les populations des quartiers prioritaires rencontrent des difficultés monétaires, d'accès au marché du travail ou de logement plus prononcées. La moitié de la population vit dans un ménage qui déclare moins de 1 020 euros de revenu mensuel par unité de consommation (équivalent adulte) contre 1 365 euros pour la population des agglomérations concernées. La proportion de personnes vivant dans un ménage à bas revenus est également deux fois plus importante (cf. définition).

Les actifs y sont toutefois en proportion comparable : près de huit personnes sur dix âgées de 25 à 64 ans sont sur le marché du travail, soit en occupant un emploi soit en étant en recherche d'emploi. Cependant, les habitants des quartiers prioritaires sont davantage touchés par le chômage. L'indicateur de chômage est en moyenne de 14,8 % contre 9,3 %. Les quartiers prioritaires se caractérisent aussi par une moindre mixité sociale : 78 % des salariés y sont ouvriers ou employés contre 67 % pour les agglomérations concernées. Les classes dites moyennes et supérieures y sont ainsi moins représentées.

De très nombreux ménages y habitent dans le parc social. La part de logements HLM dans l'ensemble des résidences principales est bien plus importante dans les quartiers prioritaires (45 %) que dans les agglomérations englobantes (13 %). Le lien "pauvreté - logement" n'est toutefois pas systématique. Une partie du parc locatif privé joue un rôle social de fait et présente une grande dispersion dans les revenus de ses locataires. Les populations en situation de précarité se logent également dans des petits logements souvent vétustes (et donc peu chers) de centre-ville ou dans des copropriétés modestes. L'importance du logement social "de fait" ne doit pas être sous-estimée, même si elle reste difficile à quantifier.

Principaux indicateurs de suivi "Politique de la ville"

	(% excepté pour les revenus)	
	Moyenne des quartiers prioritaires aquitains	Moyenne des agglomérations concernées par un quartier prioritaire
Indicateur d'activité (2006)	77,6	78,9
Indicateur de chômage (2006)	14,8	9,3
Part des ouvriers et employés parmi les salariés (2006)	77,9	66,8
Revenu médian par unité de consommation (2005)	12 245 € (soit 1 020 €/mois)	16 388 € (soit 1 365 €/mois)
Part de la population vivant dans un ménage à bas revenu (hors prestations sociales) (2005)	21,6	9,7
Part des bénéficiaires de la CMUC (2005)	18,2	9,2
Part des HLM (2006)	45,1	13,1
Indicateur de difficulté sociale des jeunes (2007)	22,7	13,6
Part des jeunes de moins de 18 ans parmi les assurés Cnam (2007)	23,0	19,9
Part des grands ménages (2006)	3,0	1,5

Deux constats se dégagent :

- en premier lieu et comme on s'y attend, les difficultés socio-économiques des habitants des quartiers prioritaires s'y cumulent plus étroitement qu'ailleurs ;
- en second lieu les quartiers prioritaires ne forment pas un ensemble homogène. La notion même de moyenne se heurte à l'hétérogénéité des situations.

Notons aussi l'importance de la maille géographique retenue. Un quartier comprenant une petite poche de pauvreté pourra apparaître en situation relativement favorable, les difficultés se trouvant "dissoutes dans la masse".

Les quartiers prioritaires révèlent de grandes différences au regard de leur taille, de la structure de leur population et de la nature de leurs "handicaps" sociaux. Une typologie de ces quartiers a donc été réalisée pour déterminer les caractéristiques sociales, économiques ou démographiques qui les différencient. Tous les quartiers prioritaires ont été pris en compte, indépendamment des trois niveaux de priorité définis au niveau national. Seuls six quartiers n'ont pu être intégrés par manque de données. Ce sont les cinq aires d'accueil de gens du voyage - Induspal à Lons, Pont Long à Lescar, Nobel à Pau, les deux aires d'accueil Landa Tipia à Bayonne - ainsi que le quartier Pey Harry à Boulazac.

Cinq types de quartiers prioritaires se dégagent ainsi dans la région. Cependant, l'appartenance d'un quartier à un profil n'est pas figée dans le temps car les quartiers peuvent évoluer. Les opérations de rénovation urbaine, l'arrivée de nouveaux habitants, le développement des transports en commun, ou au contraire l'absence de telles politiques sont autant d'éléments qui peuvent contribuer à modifier la structure d'un quartier. Certains quartiers, aujourd'hui proches d'un groupe particulier ne l'étaient pas dans le passé, ou pourraient s'apparenter à un autre dans quelques années.

Profil M - 24 quartiers

Quartiers de centre-ville, ou de copropriétés ou d'habitat hétérogène (mélange de logements HLM et de logements privés). Les conditions de vie sont plus favorables qu'en moyenne. Pourtant, des situations de fragilité existent à l'intérieur de ces zones. La mixité sociale qui se dessine dans ces quartiers apparaît comme une force d'équilibre avec le défi de la maintenir, voire de la renforcer.

Profil D - 17 quartiers

Quartiers HLM en grande difficulté sociale, dans lesquels la part des familles nombreuses est importante. Les habitants accèdent difficilement à l'emploi, en particulier les jeunes. Leur localisation, souvent excentrée, et la nature de l'habitat tendent à stigmatiser ces quartiers.

Profil R - 15 quartiers

Quartiers résidentiels populaires, moins touchés par les handicaps sociaux. Ces quartiers se trouvent en meilleure position sur tous les indicateurs mobilisés. Ils sont localisés plutôt en périphérie d'agglomération. Ils peuvent donc souffrir de problèmes spécifiques d'aménagement (notamment d'accès aux services).

Profil J - 13 quartiers

Quartiers où l'habitat HLM est majoritaire et à faible mixité sociale. Si ces quartiers se rapprochent du profil moyen des quartiers prioritaires aquitains, ils sont en net décrochage monétaire par rapport à la commune ou à l'unité urbaine dans laquelle ils sont situés. De plus, le taux de bénéficiaires de minima sociaux, mais aussi la part des familles monoparentales, sont supérieurs à la moyenne observée sur les quartiers prioritaires aquitains.

Profil T - 5 quartiers

Quartiers périphériques les plus pauvres des quartiers prioritaires aquitains. Ces petits quartiers HLM, cumulent les trois types de précarité : monétaire, emploi, familiale. Près de la moitié de la population des ménages se situe en dessous du seuil de bas revenus. Les ménages de grande taille et les familles monoparentales y sont plus fréquents.

Trois quartiers "atypiques"

Enfin, trois quartiers présentent des indicateurs socio-économiques qui ne s'apparentent à aucun des cinq profils décrits précédemment. D'un point de vue statistique, ils sont atypiques et donc présentés individuellement : ils forment chacun un profil à part entière. Il s'agit des quartiers Saint-Michel, Hauts de Garonne et Les Bleuets - Les Acacias situés à Bordeaux ou dans son agglomération.

Le partenariat

Alors que le contexte de l'avenir de la politique de la ville et des quartiers prioritaires était en question, le SGAR Aquitaine a souhaité lancer une démarche régionale d'observation qui apporte aux acteurs locaux - élus, services de l'État, techniciens et opérateurs - des informations statistiques et des éléments d'analyse sur les quartiers prioritaires, avec un objectif : rendre l'action locale plus efficace.

Le centre de ressources régional sur le développement territorial Pays et Quartiers d'Aquitaine - PQA - a été missionné pour assurer l'animation et le suivi de ce projet.

Cette démarche s'est traduite en 2010 par une commande auprès de l'Insee Aquitaine d'une étude régionale sur la situation des quartiers prioritaires aquitains, dans le cadre d'une convention tripartite PQA/SGAR/Insee.

Un groupe de travail a été constitué, rassemblant un premier cercle de "personnes qualifiées" sur le sujet (experts de l'observation et représentants de territoires), dont la mission a été de s'accorder sur la méthodologie de travail, le choix des périmètres d'étude et des indicateurs, et les types d'analyse à produire.

Dans un souci de confronter l'analyse statistique à la réalité des quartiers, les chefs de projet et les délégués du préfet ont été invités à participer à une réunion de travail le 5 octobre 2010. Les participants ont ainsi pu réagir aux analyses statistiques produites par l'Insee, au regard de leur connaissance des territoires. Il leur a notamment été demandé d'apporter des éléments d'explications et d'éclairages sur la situation spécifique des quartiers sur lesquels ils interviennent.

Ce projet a permis d'initier une dynamique régionale sur la question de l'observation des quartiers prioritaires de la politique de la ville. L'étude livre des informations pour dépasser une approche trop souvent réservée aux spécialistes de l'observation pour en montrer les enjeux, la nécessité et l'intérêt pour les territoires. Elle met ainsi en avant des éléments objectifs qui éclairent sur la situation réelle des quartiers.

En effet, l'observation doit constituer un outil d'aide à la construction, au pilotage, à la mise en œuvre et à l'évaluation des projets de territoire, avec comme objectif premier d'aider les acteurs à mieux connaître et comprendre les territoires, et ainsi leur permettre d'agir plus efficacement, au niveau régional et local.

■ Profil M - 24 quartiers

Quartiers de centre-ville, de copropriétés ou d'habitat hétérogène (mélange de logements HLM et de logements privés). Les conditions de vie sont plus favorables qu'en moyenne. Pourtant, des situations de fragilité existent à l'intérieur de ces zones. La mixité sociale qui se dessine dans ces quartiers apparaît comme une force d'équilibre avec le défi de la maintenir, voire de la renforcer.

Le tiers des quartiers prioritaires aquitains composent ce groupe. Au total, 76 000 personnes vivent dans les 39 000 logements des 19 nouveaux quartiers prioritaires (NQP) et 5 zones urbaines sensibles (ZUS) de ce groupe. Ces quartiers sont plus souvent localisés dans les villes-centres qu'en périphérie des agglomérations.

Les résidents y bénéficient de conditions de vie économiques et sociales proches de la moyenne. Le parc immobilier se compose essentiellement de logements collectifs dans des centres-villes anciens (Agen, Bayonne, Pau), de barres d'immeubles en copropriété comme le Burck à Mérignac, mais aussi d'un habitat mixte mêlant des logements du parc privé (zones pavillonnaires ou copropriétés) à de l'habitat social. La ZUS Yves Farges - Belcier, à cheval sur les communes de Bègles et de Bordeaux, illustre ce dernier cas en mélangeant des échoppes et des résidences HLM. Cette diversité d'habitat explique que la part de logements HLM est plus faible dans ce groupe qu'en moyenne.

Les familles nombreuses sont moins fréquentes. En effet, un bon nombre de ces quartiers sont localisés en centre-ville où les logements sont de plus petite taille. Quatre quartiers font exception avec une surreprésentation des ménages de six personnes ou plus : Le Moura - Jacques Prévert à Bassens, Naillac à Bergerac, Artigueloube à Boé et Cité Le Vigo au Boucau. Ces derniers ont une proportion de grands ménages bien supérieure à la moyenne. Là encore, l'explication réside dans l'offre d'habitat : les logements y sont souvent plus vastes que dans les centres-villes.

Une situation économique dans la moyenne haute...

Bien que les habitants de ces quartiers soient moins défavorisés en termes de revenu que la moyenne des quartiers prioritaires, leur situation reste précaire. La moitié de la population dispose d'un revenu mensuel avant redistribution inférieur à 1 116 € par équivalent adulte contre 1 020 € en moyenne ; un quart des habitants les plus pauvres de ces quartiers déclare en moyenne moins de 660 euros. Et, à l'inverse, pour le quart des habitants les plus riches, ces revenus mensuels dépassent 1 550 euros.

...avec des poches de précarité

La spécificité de ce groupe réside en une certaine mixité sociale due à la prédominance des quartiers situés en centre-ville.

Ces quartiers de centre-ville attirent, ou conservent, en effet aussi bien des populations pauvres, parfois marginalisées, qu'une certaine proportion de personnes appartenant à des classes moyennes ou supérieures. Si l'indicateur de chômage est plus souvent inférieur à la moyenne des quartiers prioritaires, il atteint des niveaux plus préoccupants, supérieurs à 20 %, pour trois d'entre eux (Artigueloube à Boé, Saint-Jean à Bordeaux et La Catte à Bergerac).

Les autres quartiers de ce groupe présentent une moindre mixité : les ouvriers et employés y sont largement surreprésentés (huit salariés sur dix). Le chômage y est généralement moins marqué. Toutefois, la notion de travailleur pauvre, notamment via le recours au temps partiel, y est, sans doute, sensiblement plus prégnante qu'ailleurs.

Les personnes âgées de 25 à 64 ans de ces quartiers sont majoritairement des actifs, l'indicateur d'activité étant proche ou supérieur à la moyenne.

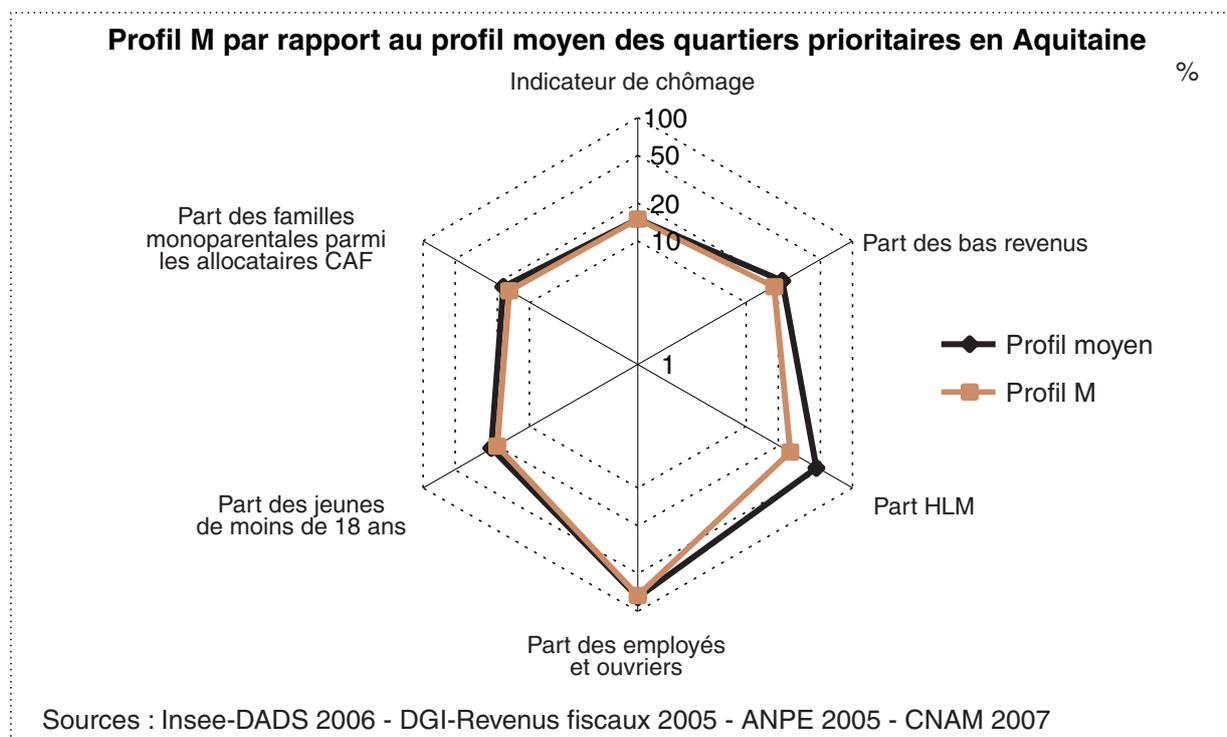
Toutefois, ce constat de forte présence des habitants sur le marché du travail est à nuancer selon la localisation du quartier. La mixité est à relativiser : au sein même de ces quartiers peuvent apparaître des zones géographiques très marquées socialement.

De même, la situation des jeunes actifs, qui privilégient souvent les logements de centre-ville pour venir s'installer, apparaît préoccupante en particulier au regard de la couverture sociale. Leur insertion ou leur réussite sociale s'avère un enjeu important.

Un accès à la santé lié à la situation géographique des quartiers de ce profil

La dynamique du cœur urbain profite aux habitants de ces quartiers en termes d'accès aux services, en particulier ceux liés à la santé. La présence d'un médecin généraliste à proximité n'implique pas nécessairement que les habitants y ont recours pour se soigner. Cependant cet indicateur souligne un équipement très disparate entre les quartiers.

L'accès au cabinet d'un médecin généraliste leur est ainsi plus aisé que pour la moyenne des habitants des quartiers prioritaires. À l'inverse, les habitants des quartiers plus excentrés ne disposent d'aucun médecin généraliste à proximité de chez eux. C'est le cas pour les quartiers Les Joncaux à Hendaye, Petit Clairat - Tounet - Beylive à Bergerac ou Le Moura - Jacques Prévert à Bassens.



Le profil M regroupe 24 quartiers

19 Nouveaux Quartiers Prioritaires :

La Cattede, Naillac et Petit Clairat - Tounet - Beylive à Bergerac ;
 Gare et Le Toulon à Périgueux ;
 Le Bousquet et Le Moura - Jacques Prévert à Bassens ;
 Chartrons Nord et Saint-Jean à Bordeaux ;
 Le Burck et Les Pins à Mérignac ;
 Cité Le Vigo au Boucau ;
 Centre-ville et Montanou (Extension ZUS) à Agen ;
 Artigueloube à Boé ;
 Petit Bayonne et Saint-Esprit à Bayonne ;
 Larrepunte à Biarritz ;
 Centre-ville à Pau.

5 Zones Urbaines Sensibles :

Yves Farges - Belcier à Bègles - Bordeaux ;
 Sarcignan à Villenave-d'Ornon ;
 Les Joncaux à Hendaye ;
 Quartier Neuf (Coueyto) à Mourenx ;
 Berlioz à Pau.

■ Profil D - 17 quartiers

Quartiers HLM en grande difficulté sociale, dans lesquels la part des familles nombreuses est importante. Les habitants accèdent difficilement à l'emploi, en particulier les jeunes. Leur localisation, souvent excentrée, et la nature de l'habitat tendent à stigmatiser ces quartiers.

Ce groupe se compose de 17 quartiers (11 nouveaux quartiers prioritaires et 6 zones urbaines sensibles) regroupant 20 000 personnes dans 8 000 logements. Le parc de logements est largement constitué de résidences d'habitat social. Les maisons individuelles et les résidences privées sont très minoritaires voire inexistantes.

Des quartiers en situation monétaire critique

La situation économique des quartiers de ce profil est préoccupante. La moitié de la population a un revenu mensuel (avant redistribution) inférieur à 802 euros par équivalent adulte (1 020 euros en moyenne pour les quartiers prioritaires aquitains). Ces quartiers sont en outre en décrochage majeur par rapport à leur commune ainsi qu'à leur agglomération. Le revenu médian y est inférieur de 41 % à celui de leurs communes (25 % pour la moyenne des quartiers prioritaires) et de 43 % par rapport à leurs agglomérations (28 % en moyenne).

Un tiers des habitants vivent dans un ménage à bas revenus (hors prestations sociales) contre un cinquième pour la moyenne des quartiers prioritaires aquitains.

Les salariés sont presque exclusivement des employés ou des ouvriers

Les quartiers de ce profil se caractérisent par une part très élevée d'employés et d'ouvriers parmi les salariés, signe d'une mixité sociale quasi absente (84 % contre 79 % en moyenne pour les quartiers prioritaires aquitains).

Mais, au-delà de ces questions d'ordre économique, la localisation géographique de la majeure partie de ces quartiers, en bordure ou périphérie d'agglomération, soulève la question de leur accessibilité et parfois de leur isolement.

L'accès à l'emploi est très limité

Pour l'ensemble de ces quartiers, l'importance de l'exclusion vis-à-vis de l'emploi est particulièrement forte.

Pour les quartiers situés en centre d'agglomération, le chômage institutionnel est ainsi très important : les demandeurs d'emploi enregistrés par Pôle emploi y sont plus nombreux que dans la moyenne des quartiers prioritaires. Les quartiers Lyautey - Champ de Courses au Bouscat ou Jean Moulin à Bergerac présentent ainsi des indicateurs de chômage de quatre à cinq points plus élevés que pour l'ensemble des quartiers prioritaires. Cette situation est encore plus préoccupante dans les quartiers davantage excentrés. Tout indique que de nombreuses personnes en âge d'être actifs sont exclus - ou se sentent comme tels - du marché du travail : les taux d'activité y sont nettement inférieurs aux seuils des autres quartiers. Ainsi sept quartiers de ce profil (les zones urbaines sensibles Ousse des Bois à Pau, Beaudésert à Mérignac, la Zone Sud-Est et son extension à Agen, les nouveaux quartiers prioritaires Bas Chamiers à Coulounieix-Chamiers, Gour de l'Arche à Périgueux et Érables à Ambarès-et-Lagrave) conjuguent un indicateur d'activité relativement faible à un indicateur de chômage élevé. Cela traduit le fait qu'une partie de la population âgée de 25 à 64 ans est peu présente sur le marché du travail.

Pour les deux quartiers Majourau et la Moustey de l'agglomération montoise, ce phénomène est particulièrement révélateur : les indicateurs de chômage y sont moins élevés mais masquent, au travers d'un taux d'activité très faible, cette exclusion du marché du travail.

Des quartiers où la part de grands ménages atteint les plus hauts niveaux

Les grands ménages sont relativement plus présents dans ce profil. En effet, ces quartiers ont en moyenne 4,7 % de ménages comptant six personnes ou plus, contre 3 % pour la moyenne des quartiers prioritaires en Aquitaine. Les quartiers Beaudésert à Mérignac, Érables à Ambarès-et-Lagrave et Le Vignaud à Boulazac ont une proportion de grands ménages parmi les plus élevées des quartiers prioritaires aquitains (7,4 % pour Le Vignaud, 10,5 % pour les Érables et 14 % pour Beaudésert).

Cependant, trois quartiers de ce profil font exception. Les quartiers Le Caoulet à Foulayronnes, Meignan à Bassens et Tounis au Passage affichent des parts de grands ménages faibles : la part la plus élevée est de 1,6 % pour le Caoulet à Foulayronnes.

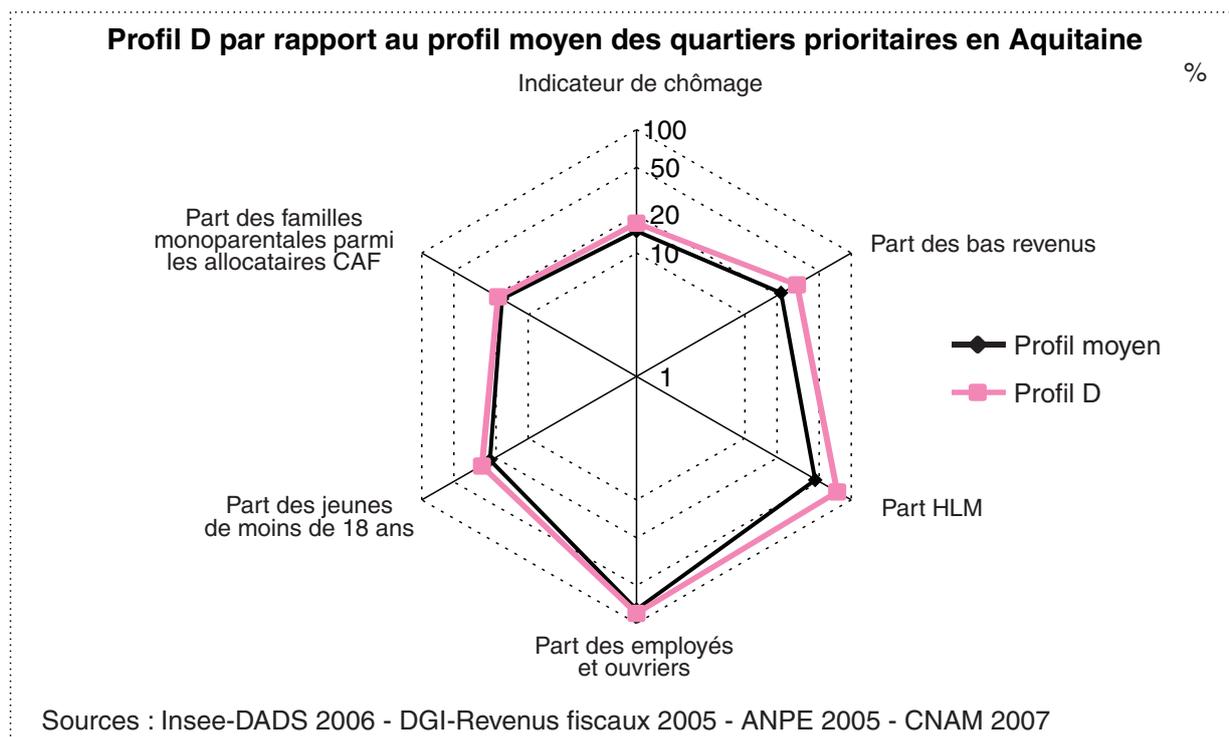
La situation des jeunes est très préoccupante

En moyenne, dans les quartiers de ce profil, 34,5 % des jeunes assurés de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (Cnam) bénéficient de la couverture mutuelle universelle complémentaire (CMUC) (contre 23 % en moyenne pour les quartiers prioritaires aquitains). Ce taux dépasse très largement la moyenne et atteint même des niveaux très inquiétants. Cet indicateur de difficulté sociale démontre

notamment des problèmes d'insertion des jeunes sur le marché du travail, déjà soulignés par les indicateurs d'activité. Cependant, trois quartiers de ce groupe font exception : Lyautey - Champ de Courses au Bouscat, Le Grand Caillou - Les Hauts de l'Hippodrome à Eysines et Beaudésert à Mérignac, où le taux de bénéficiaires CMUC âgés de 18 à 24 ans reste élevé mais proche de la moyenne des quartiers prioritaires.

Un accès aux services problématique

Les quartiers de ce profil sont souvent excentrés, parfois même relativement isolés. Ainsi, l'accessibilité aux services quotidiens dépend essentiellement de la nature des transports en commun et non de la qualité d'un réseau de services de proximité faisant souvent défaut.



Le profil D regroupe 17 quartiers

11 Nouveaux Quartiers Prioritaires :

Jean Moulin à Bergerac ;
 Bas Chamiers à Coulounieix-Chamiers ;
 Gour de l'Arche à Périgueux ;
 Érables à Ambarès-et-Lagrave ;
 Meignan à Bassens ;
 Lyautey - Champ de Courses au Bouscat ;
 Le Grand Caillou - Les Hauts de l'Hippodrome à Eysines ;
 Majourou à Mont-de-Marsan ;
 Zone Sud-Est : Cité Rodrigue - Cité Tapie - Cité Barleté (ZUS étendue) à Agen ;
 Le Caoulet à Foulayronnes ;
 Tounis au Passage.

6 Zones Urbaines Sensibles :

Le Vignaud à Boulazac ;
 Paty-Monmousseau à Bègles ;
 Beaudésert à Mérignac ;
 La Moustey à Saint-Pierre-du-Mont ;
 Zone Sud-Est : Cité Rodrigue - Cité Tapie - Cité Barleté à Agen ;
 Ousse des Bois à Pau.

■ Profil R - 15 quartiers

Quartiers résidentiels populaires, moins touchés par les handicaps sociaux. Ces quartiers se trouvent en meilleure position sur tous les indicateurs mobilisés. Ils sont localisés plutôt en périphérie d'agglomération. Ils peuvent donc souffrir de problèmes spécifiques d'aménagement (notamment d'accès aux services).

Les quartiers de ce profil se situent dans les agglomérations agenaise, bayonnaise et paloise. Au total, 23 500 personnes vivent dans les 10 000 logements des quinze nouveaux quartiers prioritaires de ce groupe.

Ces quartiers se caractérisent par une part de HLM plus faible que la moyenne des quartiers prioritaires aquitains, très faible même pour certains (quartier Lalanne à Billère, Bas Boucau au Boucau, Ganet au Passage et Centre-Ville au Passage).

Moins d'habitants vivant dans un ménage à bas revenus

Ces quartiers se distinguent aussi par un revenu médian par équivalent adulte supérieur à la moyenne des quartiers prioritaires aquitains. Celui-ci va de 1 105 euros mensuels pour Cité Basté-Quieta à Saint-Pierre-d'Îrube à 1 405 euros pour le quartier Perlic à Lons.

La part des habitants vivant dans un ménage à bas revenus est plus faible que dans la moyenne des quartiers prioritaires aquitains : cette proportion, comparable à celle des agglomérations concernées varie de 3,4 % (Cité Basté-Quieta à Saint-Pierre-d'Îrube) à 12,9 % (Nord de Pau).

Beaucoup d'actifs, un chômage moins intense et une mixité sociale relativement plus présente

L'indicateur d'activité de ce profil est relativement élevé : 81,8 % des 25-64 ans sont actifs (c'est-à-dire en emploi ou en recherche d'emploi) contre 77,6 % pour la moyenne des quartiers prioritaires aquitains.

De même, l'indicateur de chômage est plus faible que pour la moyenne des quartiers prioritaires aquitains : en effet, il varie de 7,9 % (Le Centre-Ville au Passage) à 11,3 % (Nord de Pau).

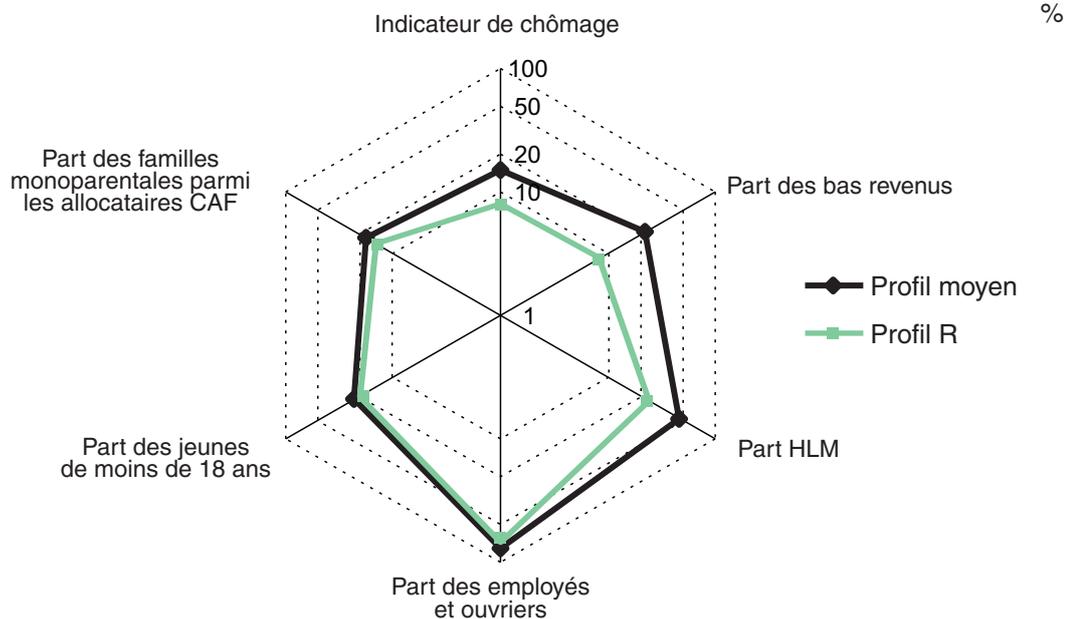
La mixité sociale y est relativement plus présente avec davantage de professions intermédiaires, cadres et chefs d'entreprise dans ce profil qu'en moyenne des quartiers prioritaires aquitains. Ce groupe présente ainsi la plus faible proportion d'ouvriers et d'employés parmi les salariés, 68,5 %, soit neuf points de moins que pour la moyenne des quartiers prioritaires. Néanmoins, le tiers des quartiers de ce groupe (La Butte aux Cailles à Anglet, Bas Boucau, le Centre-Ville de Bon-Encontre et Le Grand Tressan à Lormont) ont une part d'ouvriers et d'employés parmi les salariés plus proche de celle du profil moyen. Ces quatre quartiers nuancent donc le constat de diversité sociale qui domine ce profil.

Des difficultés sociales moins marquées

La part des allocataires Cnam bénéficiant de la CMUC varie de 3 % (Cité Basté-Quieta à Saint-Pierre-d'Îrube) à 13,3 % (Château d'Este à Billère) contre 18,2 % en moyenne pour les quartiers prioritaires aquitains (8,4 % pour les agglomérations concernées). Ce groupe présente aussi le plus faible taux de familles nombreuses ainsi que de jeunes de moins de 18 ans.

Ces proportions, comparables à celle des unités urbaines observées, soulignent à nouveau l'apparente bonne tenue de ces quartiers.

Profil R par rapport au profil moyen des quartiers prioritaires en Aquitaine



Sources : Insee-DADS 2006 - DGI-Revenus fiscaux 2005 - ANPE 2005 - CNAM 2007

Le profil R regroupe 15 quartiers

15 Nouveaux Quartiers Prioritaires :

Le Grand Tressan à Lormont ;
 Bas Boucau au Boucau ;
 Saint-Pierre-de-Gaubert et Cités Bory à Boé ;
 Centre-Ville à Bon-Encontre ;
 Centre-Ville et Ganet au Passage ;
 La Butte aux Cailles à Anglet ;
 Château d'Este et Lalanne à Billère ;
 Stade à Jurançon ;
 Perlic et Saint-Julien à Lons ;
 Nord de Pau à Pau ;
 Cité Basté-Quieta à Saint-Pierre-d'Irube.

■ Profil J - 13 quartiers

Quartiers où l'habitat HLM est majoritaire et à faible mixité sociale. Si ces quartiers se rapprochent du profil moyen des quartiers prioritaires aquitains, ils sont en net décrochage monétaire par rapport à la commune ou à l'unité urbaine dans laquelle ils sont situés. De plus, le taux de bénéficiaires de minima sociaux, mais aussi la part des familles monoparentales, sont supérieurs à la moyenne observée sur les quartiers prioritaires aquitains.

Les quartiers de ce type se situent dans les agglomérations de Bayonne, Bordeaux et Pau. Situés dans les villes-centres ou en périphérie, ils se distinguent de la moyenne des quartiers prioritaires par une forte part de HLM parmi les résidences principales.

Au total, 70 500 personnes vivent dans les 33 000 logements des 5 nouveaux quartiers prioritaires et 8 zones urbaines sensibles de ce groupe.

Une situation économique dans la moyenne des quartiers prioritaires aquitains

Le revenu médian mensuel par UC des habitants de ces quartiers varie de 890 euros pour la zone urbaine sensible du Plateau Saint-Étienne à Bayonne jusqu'à 1 130 euros pour le nouveau quartier prioritaire Cité Huréous au Boucau. Les conditions de vie économiques sont donc proches de la moyenne des quartiers prioritaires (1 020 euros). Les revenus des habitants de ces quartiers restent toutefois systématiquement inférieurs à ceux des habitants de l'agglomération, jusqu'à 520 euros mensuels pour les habitants de la zone urbaine sensible du Plateau Saint-Étienne à Bayonne.

Les effets du "découpage" géographique

Ces quartiers présentent la spécificité de disposer le plus souvent de contours géographiques particulièrement resserrés autour des immeubles HLM, avec une rupture dans la continuité du bâti urbain. La prise en compte d'un périmètre légèrement plus étendu aurait sans doute modifié leurs caractéristiques moyennes.

Beaucoup de monde sur le marché du travail, chômage important et manque de mixité sociale parmi les salariés

Les quartiers de ce profil se caractérisent par un indicateur d'activité élevé, proche ou supérieur à celui de la moyenne des quartiers prioritaires. L'indicateur de chômage est également proche de celui observé sur les quartiers prioritaires aquitains, excepté pour le quartier de La Négrresse à Biarritz où il est le moins élevé (9,3 %). Les autres actifs de ces quartiers occupent huit fois sur dix un emploi salarié d'ouvrier ou d'employé, traduisant une faible mixité sociale.

Moins de grands ménages et une part des moins de 18 ans dans la moyenne des quartiers prioritaires aquitains

La part des grands ménages, composés de six personnes ou plus, est en dessous ou proche de la moyenne des quartiers prioritaires. Elle varie de 0,8 % pour le quartier Lespès à Anglet à 3,7 % pour la Bastide : Cité Libération - Cité Benauge à Cenon et Bordeaux. La part des jeunes de moins de 18 ans parmi les assurés de la Cnam est similaire à celle de la moyenne des quartiers prioritaires aquitains, excepté pour le quartier de Bel Air à Ambarès où les jeunes de moins de 18 ans sont surreprésentés (31 %).

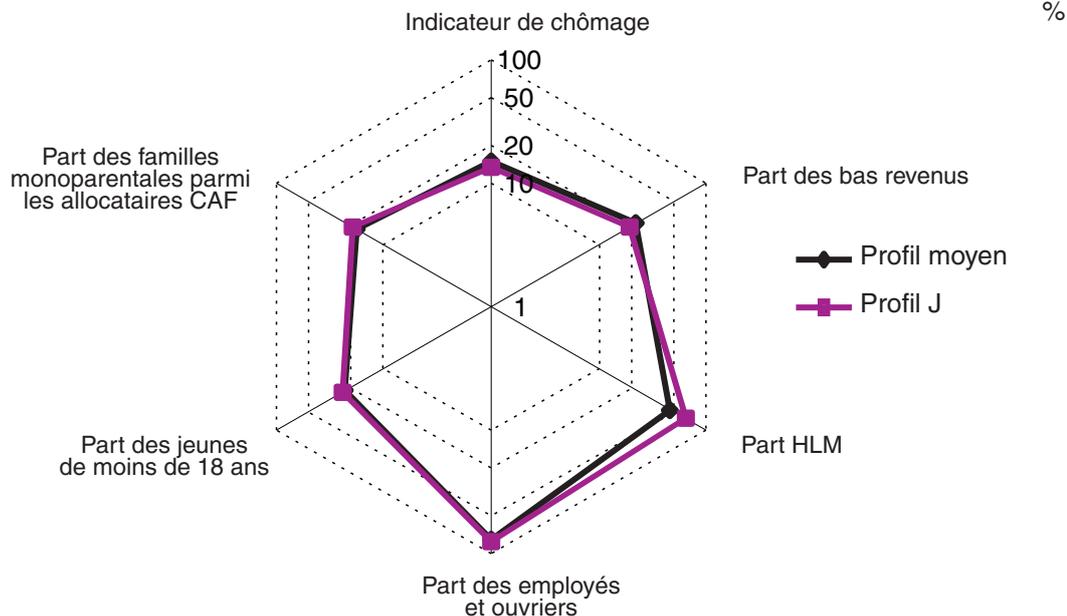
Présence relativement importante des familles monoparentales

De nombreuses familles monoparentales résident dans ces quartiers, elles représentent par ailleurs 20 % des allocataires Caf. De plus, les bénéficiaires des prestations familiales sont plus souvent des familles monoparentales (42 % contre 35 % en moyenne sur les quartiers prioritaires aquitains) que des couples avec enfants.

Un cabinet médical à proximité

Les habitants des quartiers de ce profil peuvent accéder rapidement à la majorité des services de proximité. Ainsi, pour chacun de ces quartiers, les habitants ont au moins un médecin à 500 mètres de leur résidence principale. Les quartiers de centre-ville ou proche du centre-ville bénéficient en effet d'une densité médicale très élevée. Cependant, cette proximité n'implique pas nécessairement un accès aisé aux soins.

Profil J par rapport au profil moyen des quartiers prioritaires en Aquitaine



Sources : Insee-DADS 2005 - DGI-Revenus fiscaux 2005 - ANPE 2006 - CNAM 2007

Le profil J regroupe 13 quartiers

5 Nouveaux Quartiers Prioritaires :

Bel Air à Ambarès-et-Lagrave ;
 Grand Parc à Bordeaux ;
 Cité Huréous au Boucau ;
 Lespès à Anglet ;
 La Négresse à Biarritz.

8 Zones Urbaines Sensibles :

Thorez-Goëlands à Bègles ;
 Bacalan - Claveau à Bordeaux ;
 Bastide : Cité Libération - Cité Benauges à Cenon et Bordeaux ;
 Alouette - Haut Livrac et Saige - Chataigneraie - Cité Ladonne à Pessac ;
 Thouars à Talence ;
 Plateau Saint-Étienne à Bayonne ;
 Dufau Tourasse à Pau.

■ Profil T - 5 quartiers

Quartiers périphériques les plus pauvres des quartiers prioritaires aquitains. Ces petits quartiers HLM, cumulent les trois types de précarité : monétaire, emploi, familiale. Près de la moitié de la population des ménages se situe en dessous du seuil de bas revenus. Les ménages de grande taille et les familles monoparentales y sont plus fréquents.

Au total, 8 500 personnes habitent dans les quartiers de ce profil. Ils occupent 3 000 logements, répartis entre trois zones urbaines sensibles et deux nouveaux quartiers prioritaires. Cette famille de quartiers est localisée en périphérie des villes de Bordeaux, Mont-de-Marsan et Agen. Ce sont des quartiers de petite taille, excepté celui de la zone urbaine sensible des Aubiers à Bordeaux.

Ce groupe porte sur cinq ensembles urbains où les indicateurs économiques et sociaux montrent une situation très défavorable pour la population qui y réside.

Une précarité monétaire importante

Signe d'un grand dénuement, la moitié de la population de ces quartiers vit dans un ménage à bas revenus, alors que cette proportion est de 20 % dans l'ensemble des quartiers prioritaires. Cette grande pauvreté se conjugue avec la présence importante de HLM parmi les résidences principales. En effet, huit logements sur dix sont des HLM.

Ces quartiers sont en décrochage monétaire majeur par rapport à leur commune ou leur agglomération. Le revenu médian des populations de ces quartiers est inférieur de 60 % à celui de leur commune englobante ou de leur agglomération. Or dans l'ensemble des quartiers prioritaires aquitains, le revenu médian est en moyenne inférieur de 24 % à celui de leur commune et de 28 % au revenu médian de leur agglomération. Enfin, le revenu médian par équivalent adulte est le plus faible des différents profils : il s'établit à 550 euros par mois. Les trois quarts des habitants perçoivent des revenus inférieurs à 955 euros par mois.

Au centre de cette précarité, on trouve une population très dépendante des minima sociaux. En effet, quatre allocataires Caf sur dix bénéficient de minima sociaux contre deux sur dix dans les quartiers prioritaires aquitains.

Un accès à l'emploi plus difficile

Avec un taux d'activité faible (69 %), inférieur selon les quartiers de 6 à 16 points à celui observé en moyenne sur les quartiers prioritaires, et un indicateur de chômage de 24 % en moyenne, bien supérieur à celui observé sur les quartiers prioritaires de la région, les quartiers de ce groupe sont dans une situation particulièrement critique face à l'emploi. Le non-emploi, ainsi constaté, est un facteur majeur de la précarité sociale de ces quartiers, même si travailler ne met pas toujours à l'abri de la pauvreté. En outre, ces quartiers se caractérisent par une très faible mixité sociale, neuf salariés sur dix sont des ouvriers ou des employés.

Une précarité liée à la structure familiale

Dans ce groupe de quartiers, les familles nombreuses et les familles monoparentales sont très présentes. La part des ménages de six personnes ou plus parmi l'ensemble des ménages est deux fois plus élevée que dans la moyenne des quartiers prioritaires.

Quatre bénéficiaires de prestations familiales sur dix sont des familles monoparentales. Elles sont fréquemment composées d'un parent avec au moins trois enfants (38 % des familles monoparentales pour la zone urbaine sensible Le Peyrouat à Mont-de-Marsan et jusqu'à 65 % pour la zone urbaine sensible Montanou à Agen).

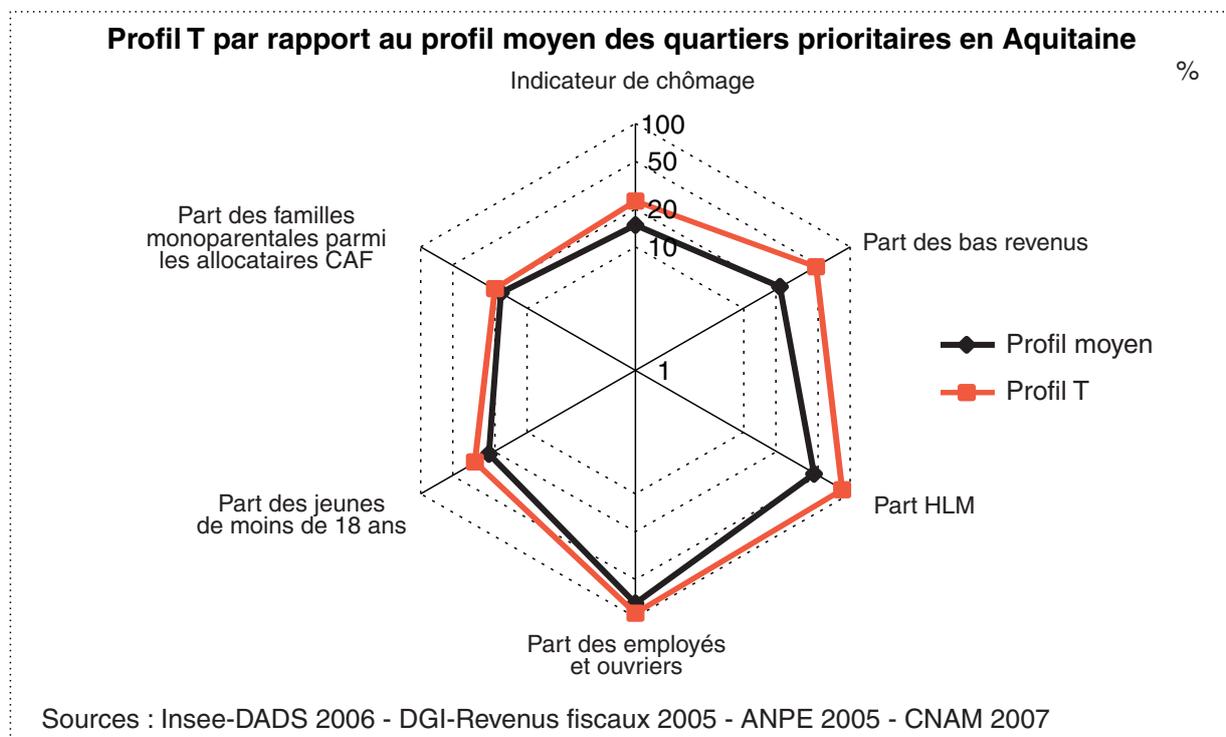
De plus, la part des jeunes de moins de 18 ans parmi les assurés de la caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (Cnam) s'élève à 30 % alors qu'elle n'est en moyenne que de 23 % pour l'ensemble des quartiers prioritaires.

Le recours aux soins parfois malaisé

En outre, 50 % des assurés de la Cnam bénéficient de la couverture maladie universelle complémentaire (CMUC) contre 20 % en moyenne pour les quartiers prioritaires. Parmi les jeunes assurés âgés de 18 à 24 ans, 42 % y ont recours, signe supplémentaire de la fragilité des jeunes de ces quartiers. C'est deux fois plus que pour le profil moyen (23 %).

Au-delà de révéler des obstacles d'accès aux soins pour les 18-24 ans, cet indicateur atteste également des problèmes d'insertion des jeunes sur le marché du travail. Ces critères sont en effet très corrélés. Les lieux dans lesquels le taux de bénéficiaires de la CMUC est élevé sont aussi ceux dans lesquels le chômage est fort et où le revenu par habitant est faible.

Enfin, ces quartiers forment des entités significativement isolées du reste de leur commune ou de leur agglomération. L'accessibilité aux équipements et services usuels dans ces quartiers s'avère plus difficile qu'en moyenne ; c'est vrai notamment en matière de santé où l'on compte seulement 1,6 médecin dans un rayon de 500 mètres contre 3,3 pour l'ensemble des quartiers prioritaires. Associée aux difficultés révélées par les indicateurs précédents, leur image est devenue un enjeu à part entière.



Le profil T regroupe 5 quartiers

2 Nouveaux Quartiers Prioritaires :

Le Peyrouat (ZUS étendue) à Mont-de-Marsan ;
 La Moustey (ZUS étendue) à Saint-Pierre-du-Mont.

3 Zones Urbaines Sensibles :

Les Aubiers à Bordeaux ;
 Le Peyrouat à Mont-de-Marsan ;
 Montanou à Agen.

■ Trois quartiers non intégrés dans les regroupements précédents

Trois quartiers présentent des spécificités trop marquées pour faire partie de la typologie. Ils formeraient chacun un groupe indépendant.

La zone urbaine sensible Hauts de Garonne - Bastide rassemble à elle seule 36 000 habitants. C'est davantage de personnes que la seule ville d'Agen. Celle de Saint-Michel à Bordeaux présente, outre une taille très importante et une réelle hétérogénéité, une très faible part de logements HLM. Enfin, le nouveau quartier prioritaire Les Bleuets - Les Acacias à Sainte-Eulalie se caractérise par une quasi-absence de logements HLM et un indicateur d'activité très faible.

Zone urbaine sensible Hauts de Garonne - Bastide (Queyries - Brazza), Cenon, Floirac, Lormont, Bordeaux

- Population des ménages début 2006 : **35 952 habitants** ;
- Nombre de résidences principales : **15 378** ;
- La moitié de la population du quartier a un revenu mensuel par unité de consommation (avant prestations sociales) inférieur à **930 €**.

De par sa taille (population et superficie), les différents phénomènes de pauvreté ou de fragilité sont lissés sur ce territoire qui s'étale sur quatre communes. Lors de la définition de son périmètre, le choix de ne retenir qu'un seul quartier composé d'un chapelet de poches de forte précarité, mais aussi des zones interstitielles moins défavorisées, atténue l'intensité de nombreux indicateurs statistiques moyens.

La forte disparité des revenus de ce quartier en est une illustration : les 25 % des ménages les moins riches du quartier ont un revenu mensuel par unité de consommation (avant prestations sociales) inférieur à 528 €. À l'inverse, les 25 % des ménages les plus riches ont un revenu mensuel par unité de consommation (avant prestations sociales) supérieur à 1 390 €.

Zone urbaine sensible Saint-Michel, Bordeaux

- Population des ménages début 2006 : **7 015 habitants** ;
- Nombre de résidences principales : **4 650** ;
- La moitié de la population du quartier a un revenu mensuel par unité de consommation (avant prestations sociales) inférieur à **703 €**.

La zone urbaine sensible Saint-Michel à Bordeaux affiche une certaine mixité sociale avec une proportion de ménages appartenant aux classes intermédiaires et supérieures plus forte que dans l'ensemble des quartiers prioritaires. Pourtant, le revenu mensuel médian par unité de consommation (avant prestations sociales) n'est que de 700 € et, pour le quart des habitants les plus favorisés, il est seulement supérieur à 1 230 euros. À l'autre extrémité de l'échelle, 25 % des ménages ont un revenu mensuel par UC inférieur à 256 €.

Ce quartier n'est apparenté à aucun des profils statistiques de cette étude. Avec une coexistence de populations très pauvres et d'autres plus aisées, cette zone urbaine sensible est typique des centres-villes (profil M) mais la pauvreté y est plus concentrée. L'indicateur de chômage s'élève à 33 % - soit le taux le plus élevé des quartiers prioritaires aquitains. De plus, 40 % de la population vit dans un ménage à bas revenus et le revenu médian du quartier est deux fois moins important que celui de la commune de Bordeaux.

Nouveau quartier prioritaire Les Bleuets - Les Acacias, Sainte-Eulalie

- Population des ménages début 2006 : **1 124 habitants** ;
- Nombre de résidences principales : **416** ;
- La moitié de la population du quartier a un revenu mensuel par unité de consommation (avant prestations sociales) inférieur à **1 032 €**.

Le parc de logements de ce quartier est composé en majorité de copropriétés. Le taux d'activité y est très faible (66 %) et l'indicateur de chômage y atteint 15,7 %. Ces deux indicateurs montrent que la population de ce quartier rencontre des difficultés dans l'accès à l'emploi, et que certains renoncent même à en rechercher. La part de la population vivant dans un ménage à bas revenus est importante (32 %) comme les bénéficiaires de la CMUC : 44 % chez les jeunes de 18 à 24 ans. De plus, trois résidents exerçant une activité salariée sur quatre sont des ouvriers ou des employés.

Enfin, ce quartier est en net décrochage monétaire par rapport à la commune de Sainte-Eulalie : le revenu médian par équivalent adulte y est inférieur de 27 %.

Pays et Quartiers d'Aquitaine - centre de ressources régional sur le développement territorial - Un outil au service des acteurs de la politique de la ville aquitains

Le centre de ressources régional sur le développement territorial Pays et Quartiers d'Aquitaine a été créé en 2002 en tant que structure "d'appui et de mise en réseau commun à l'ensemble des acteurs de la politique de la ville, du développement territorial et de l'aménagement du territoire".

PQA répond à une volonté affirmée de l'État et de la Région Aquitaine et à une demande forte de l'ensemble des acteurs de la politique de la ville (collectivités, services de l'État, bailleurs, acteurs associatifs ...) d'accompagner la mise en œuvre des projets de territoire sur les quartiers prioritaires ainsi que les dispositifs européens, nationaux, régionaux ou locaux (contrats urbains de cohésion sociale, volet ville du FEDER, rénovation urbaine, réussite éducative,...).

En ce sens, PQA est un outil de mise en réseau, d'accompagnement et de partage des informations, des savoirs, des expériences et des recherches relatives à la politique de la ville en Aquitaine.

Ainsi, le centre de ressources participe à une première observation, qualitative, des territoires. En effet, par le travail de repérage et de capitalisation qui est fait des expériences et démarches innovantes, PQA donne à voir, à faire connaître les spécificités des territoires aquitains.

La mission qui lui a été confiée, en partenariat avec l'Insee, s'inscrivait donc tout naturellement dans la continuité de ses interventions : "outiller les acteurs, partager les expériences, qualifier pour mieux agir".

Il s'agit bien pour le centre de ressources, dans cette première étape et les suites qui lui seront données, d'aider les professionnels à se saisir des bons outils de l'observation, mais également d'apporter un cadre régional permettant à chacun des territoires et aux institutions régionales de bénéficier d'éléments de contexte.

Christine ROMAN

Directrice de PQA Pays et Quartiers d'Aquitaine

Complément cartographique

L'analyse typologique dresse un portrait comparatif des quartiers de la politique de la ville à leur échelle géographique exacte. Pour appréhender plus précisément leurs caractéristiques internes ou leur inscription territoriale, la prise en compte de leur contexte géographique au sein de leur commune ou agglomération est nécessaire.

L'analyse cartographique proposée en annexe s'affranchit des limites administratives des quartiers ou des communes pour représenter les principales variables caractéristiques des problématiques liées à la politique de la ville. Elle permet d'observer des phénomènes plus spécifiques à l'intérieur même des quartiers mais également de repérer d'autres territoires en difficulté, car la précarité ne se limite pas aux seuls quartiers prioritaires.

Ce corpus de cartes représente ainsi un outil opérationnel pour les acteurs locaux de la politique de la ville.

Pour chacune des agglomérations, définies au sens de l'unité urbaine, concernées par un quartier politique de la ville en Aquitaine, les variables suivantes sont ainsi représentées selon la densité des phénomènes observés (localisation) et au regard de leur concentration au sein de zones particulières (surreprésentation).

Population

Chômeurs de longue durée
Familles monoparentales
Retraités
Élèves, étudiants, stagiaires non rémunérés de 17 à 24 ans

Revenus

Disparité des revenus fiscaux : - seuil régional
- seuil local
Allocataires du RMI et des populations dépendantes aux aides
Familles monoparentales aidées (API et ASF)

Emploi au lieu de résidence

Catégories socioprofessionnelles dominantes parmi les salariés

Ségrégation résidentielle

Parc majoritaire de logements (propriété collective, propriété individuelle, etc.)

Module équipement

Commerces de proximité : - distance
- densité
Services de proximité : - distance
- densité
Équipements de santé : - distance
- densité

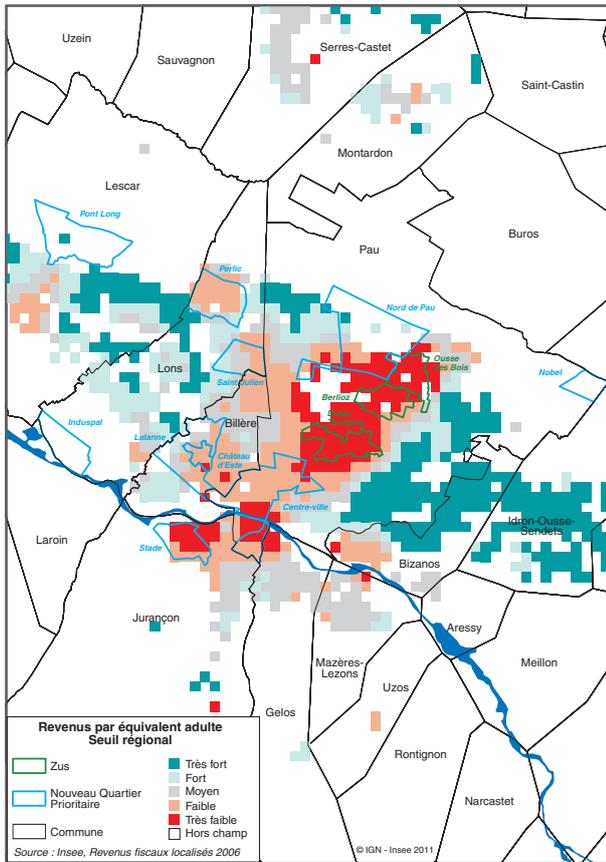
Les deux représentations ci-dessous de l'agglomération de Pau, issues des dossiers cartographiques en annexe, permettent d'illustrer certains contrastes entre les quartiers de la politique de ville et leur environnement.

Le choix de présenter dans cet exemple les revenus d'activités relève du lien profond existant entre cette information et les situations de précarité constatées.

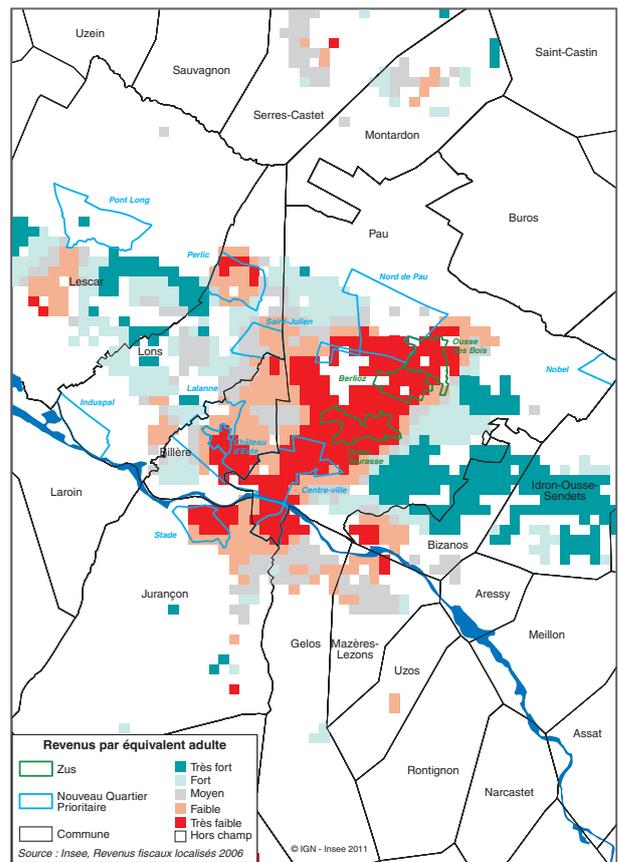
Ces cartes sont réalisées avec deux échelles : le seuil régional permet de comparer l'intensité et l'étalement des problématiques entre chacune des agglomérations régionales ; le seuil "local" permet de les relativiser en fonction des spécificités propres à l'agglomération paloise.

Compte tenu de la distribution des revenus d'activité de la seule agglomération paloise, la zone de très faibles revenus s'étend, de façon continue, selon un axe sud-ouest, nord-est. Le recours à la moyenne régionale permet au contraire de relativiser la pauvreté observée précédemment sur Billère et le centre-ville de Pau.

Seuil régional



Seuil local



Méthodologie

Dans la diversité des zones urbaines sensibles (ZUS) et des nouveaux quartiers prioritaires (NQP) en Aquitaine, la typologie vise à rechercher des quartiers présentant certaines similitudes au regard d'indicateurs statistiques disponibles à cette échelle géographique.

Les 14 indicateurs clés politique de la ville coproduits par l'Insee et le Secrétariat général du comité interministériel des villes (SGCIV) sont retenus. Afin d'enrichir l'analyse et de relativiser les difficultés d'un quartier par rapport à son environnement, six indicateurs construits à partir de la source Caf ainsi que des indicateurs de revenus pour positionner le quartier dans son agglomération sont intégrés. L'agglomération s'entend ici au sens de l'unité urbaine, car la logique d'observation prévaut sur celle d'intervention dans cette étude.

Ces indicateurs permettent dans un premier temps de définir un profil moyen des quartiers politique de la ville, dénommé dans l'étude comme "profil moyen" ou "profil moyen des quartiers". Celui-ci correspond à la valeur de la moyenne simple des quartiers politique de la ville (c'est-à-dire non pondérée par leur population).

Les quartiers présentant des proximités statistiques sur certains des indicateurs sont ensuite regroupés pour créer des "profils de quartier" ; la comparaison de chacun de ces profils au profil moyen permet d'en dégager les principales spécificités.

Les résultats de cette analyse sont toutefois dépendants des mailles géographiques retenues : un quartier contenant une petite poche de précarité peut apparaître en situation relativement favorable, les difficultés se trouvant diluées par la prise en compte de territoires plus aisés.

L'Insee a développé des outils d'étude innovants qui permettent une analyse géographique très fine : c'est la technique du carroyage. Cette approche permet d'identifier des portions de territoires sur lesquelles certaines problématiques présentent des intensités fortes. Elle nuance les phénomènes observés dans de grandes zones, telle que celle de la ZUS des Hauts de Garonne qui s'étend sur plusieurs communes. Elle repère aussi d'autres zones en difficulté, car la précarité ne se limite pas aux seuls quartiers prioritaires ; elle peut en dépasser leurs limites ou concerner d'autres territoires communaux. Cette approche est disponible dans les annexes cartographiques de ce document.

Précisions :

Les données mobilisées proviennent de traitements de fichiers administratifs et ne couvrent que des personnes vivant dans des logements "ordinaires". Les personnes résidant dans des communautés (prisons, foyers de jeunes travailleurs...), dans des habitations de fortune ou dans la rue, ne sont pas prises en compte dans cette analyse.

Parmi les 83 quartiers relevant de la politique de la ville en Aquitaine, cinq sont des aires d'accueil de gens du voyage. Il n'a pas été possible de calculer les indicateurs pour ces populations.

Enfin, le quartier "Pey Harry" à Boulazac a fait l'objet d'une démolition totale sans reconstruction sur site et se trouve donc absent de l'analyse en raison de la non-disponibilité des données pour ce quartier.

Variables mobilisées pour la typologie des quartiers

La maille géographique des quartiers politique de la ville ne permet pas toujours de calculer des indicateurs robustes issus du recensement de la population, d'autres sources administratives doivent donc être mobilisées.

Thème	Indicateur
1 Emploi	Indicateur de chômage des 25-64 ans (2006)
	Indicateur d'activité des 25-64 ans (2006)
2 Habitat	Nombre de résidences principales (2006)
	Part des HLM des résidences principales (2006)
3 Population / Ménages	Population des ménages (2006)
	Part des ménages de 6 personnes et plus (2006)
	Part des ouvriers et employés parmi les salariés (2006)
	Part des jeunes de moins de 18 ans dans les assurés Cnam (2006)
4 Revenu	Indicateur de difficulté sociale des jeunes (2007)
	Médiane des revenus par UC (en euros) (2005)
	Part des ménages sous le premier décile national des revenus (2005)
	Taux de bénéficiaires de la CMUC (2007)
	Part des allocataires dépendant à plus de 50% des prestations sociales parmi les allocataires Caf (31/12/2008)
5 Santé	Taux de bénéficiaires de minima sociaux parmi les allocataires Caf (31/12/2008)
	Densité de l'offre de soins médicaux (nombre de médecins) (2005)
6 Familles	Part des familles monoparentales parmi les bénéficiaires de prestations familiales (31/12/2008)
	Part des familles monoparentales avec 3 enfants et plus parmi les bénéficiaires de prestations familiales (31/12/2008)
	Part des familles monoparentales parmi les allocataires Caf (31/12/2008)
	Part des familles monoparentales avec 3 enfants et plus parmi les familles monoparentales allocataires Caf (31/12/2008)
7 Contexte du quartier	Revenu médian par unité de consommation (UC) du quartier/Revenu médian par UC de la commune (2005)
	Revenu médian par unité de consommation du quartier/Revenu médian par UC de l'unité urbaine (2005)
	Revenu médian par UC de l'unité urbaine/Revenu médian par UC de toutes les unités urbaines concernées par un quartier politique de la ville (2005)
	Revenu médian par unité de consommation de la commune/Revenu médian par UC de l'unité urbaine (2005)
	Population des ménages du quartier/population des ménages de la commune (2006)

Remarque : l'indicateur clé politique de la ville "Retard scolaire en 6^{em}" n'a pu être mobilisé, car manquant pour un trop grand nombre de quartiers.

■ Accès au marché du travail

Le contexte économique du quartier est abordé à travers l'examen du marché local du travail.

L'indicateur de chômage produit par l'Insee et le SGCIIV dans le cadre de la rénovation de la géographie prioritaire permet, comme pour un taux de chômage véritable, de mesurer l'incidence du chômage sur la population active. Il s'agit du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE au 31/12/2005 de catégories 1, 2 ou 3, hors activité réduite, âgés de 25 à 64 ans et rapporté au nombre d'actifs de 25 à 64 ans, évalués à partir de la source fiscale. La tranche d'âge évite les âges "étudiants" en raison de la faiblesse de la source fiscale sur ces âges et de la complexité des situations d'activité avant 25 ans.

L'indicateur d'activité des 25-64 ans en 2006 permet de s'intéresser aux actifs, si la situation économique dégradée d'un quartier nuit à la recherche d'emploi. Il s'agit du rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés ou chômeurs) et la population totale pour la tranche d'âge considérée. Ici, c'est le taux d'activité des 25 à 64 ans, évalué à partir de la source fiscale, qui est retenu, en évitant comme précédemment les âges "étudiants".

Un faible indicateur d'activité révèle qu'une partie de la population en âge de travailler (ici 25-64 ans) s'est détournée du marché du travail. Cela peut révéler une présence importante de populations déjà parties en retraite (60-64 ans) ou dissimuler des situations plus complexes.

En effet, lorsque le chômage est durablement élevé ou que les postes disponibles sont peu rémunérateurs, on observe un effet d'éviction, tout particulièrement pour les femmes. La recherche d'un emploi n'est pas suffisamment attractive face à l'économie domestique.

■ Mixité sociale du quartier

La mixité ou diversité sociale est approchée en termes de revenus fiscaux, d'aides versées par les caisses d'allocations familiales, et enfin de catégorie socioprofessionnelle des habitants.

Les revenus :

Les revenus imposables déclarés à partir de la source des revenus fiscaux 2006 permettent d'examiner la situation de tous les ménages d'un quartier. Ces revenus sont rapportés à la taille de la famille et calculés par unité de consommation (UC). Le revenu médian annuel par UC partage les personnes en deux groupes : la moitié des personnes appartient à un ménage qui déclare un revenu par UC annuel inférieur à cette valeur et l'autre moitié déclare un revenu par UC annuel supérieur.

Pour préciser la description du quartier et identifier les plus aisés comme les plus modestes, on analyse le 1^{er} quartile des revenus déclarés par UC ainsi que le 3^e quartile. Le 1^{er} quartile des revenus est tel que 25 % des plus modestes du quartier déclarent un montant inférieur à cette valeur. Le 3^e quartile des revenus est tel que 25 % des plus riches du quartier déclarent un montant supérieur à cette valeur. Plus la différence entre ces deux seuils est grande, plus la disparité des revenus est forte dans le quartier.

Les données des caisses d'allocations familiales :

Pour mieux étudier la situation des populations fragiles, deux indicateurs établis à partir des données Caf sont mobilisés :

- Taux de bénéficiaires de minima sociaux au 31 décembre 2008 ;
- Part des ménages dépendant à plus de 50 % des prestations sociales au 31 décembre 2008.

Ces données viennent enrichir les indicateurs :

- Taux de bénéficiaires de la CMUC (couverture maladie universelle complémentaire) ;
- Part de la population vivant dans un ménage à bas revenus. Dans cette analyse, un bas revenu est un revenu par unité de consommation inférieur au premier décile de cette variable calculé sur l'ensemble des communes de plus de 10 000 habitants de France métropolitaine.

Les données des Caf permettent d'appréhender les ressources des ménages les plus en difficultés, mais ne donnent aucun renseignement sur ceux qui ne bénéficient d'aucune allocation (familiale, de logement ou de précarité). De la sorte, les jeunes ménages sans enfants, ou au contraire les ménages plus âgés dont les enfants ne sont plus à charge, ne sont pas abordés dans les données Caf lorsque leurs revenus sont au-dessus des seuils d'éligibilité pour les aides.

Catégorie sociale des salariés du quartier :

Au-delà de la mesure des revenus, la diversité sociale est abordée à travers les catégories socioprofessionnelles : les déclarations annuelles de données sociales (DADS) permettent d'établir la part des employés et ouvriers dans la population en emploi salarié en 2006. Une faible part indique la présence plus soutenue des professions intermédiaires et des cadres, signe d'une possible mixité sociale.

■ Le parc de logements du quartier

L'offre de logements du quartier est observée principalement à travers deux indicateurs : le nombre de résidences principales et la part des HLM parmi les résidences principales.

Une part de HLM faible peut recouvrir plusieurs réalités :

- Des quartiers constitués de copropriétés ;
- Des quartiers de centre-ville ;
- Des quartiers d'habitat mixte mêlant des logements du parc privé (des zones pavillonnaires ou des copropriétés) à de l'habitat social.

Ces quartiers peuvent accueillir un public en difficulté n'ayant pas réussi à se loger en HLM faute de place, car il n'est pas prioritaire dans l'accès au logement social (personnes sans enfants bénéficiaires de minima sociaux, travailleurs pauvres, personnes ayant des problèmes d'ordre psychologique, etc.). On parle alors de logement "social de fait" (qui peut aller jusqu'au logement insalubre) lorsque l'on observe conjointement une grande précarité et une part de HLM faible.

Le nombre de résidences principales permet d'apprécier la taille du quartier. De plus, cet indicateur de taille utilisé avec l'indicateur de population de ménages permet de construire un indicateur du nombre de personnes occupant un logement.

■ La place des jeunes dans le quartier

La source Cnam a été utilisée car le recensement de la population n'a pu être mobilisé pour les petits quartiers. La population couverte par cette source est de l'ordre de 80% de la population des ménages.

La part des jeunes de moins de 18 ans n'est pas calculée sur la totalité de la population, mais seulement sur la population des assurés de la Cnam. Elle indique la présence importante ou non d'enfants (et donc de familles) dans le quartier.

L'indicateur de difficulté sociale des jeunes permet de connaître la part des bénéficiaires de la CMUC (couverture mutuelle universelle complémentaire) parmi les bénéficiaires de la Cnam âgés de 18 à 24 ans. Les étudiants universitaires sont peu présents dans les fichiers de la Cnam.

■ L'offre de soins médicaux

Pour chaque quartier, on mesure la densité de l'offre de soins médicaux. C'est le nombre moyen de médecins généralistes dont le cabinet est installé dans un rayon de 500 m autour de chaque résidence principale (arrondi à l'unité, compte tenu de sa précision). Cet indicateur ne nous permet pas de mesurer l'accès aux soins des habitants d'un quartier. En effet, la présence d'un médecin généraliste à proximité n'indique pas nécessairement que les habitants y ont recours pour se soigner. Seule une étude spécifique d'offre et de recours aux équipements de santé permet de répondre à la problématique de l'accès aux soins.

On peut également s'intéresser à la part des bénéficiaires de la CMUC parmi les assurés de la Cnam. En effet, cet indicateur fournit des indications sur la proportion de personnes dans le quartier qui risque d'avoir des difficultés dans l'accès aux soins. Les professionnels de santé ont obligation de recevoir les bénéficiaires de la CMUC et de respecter les tarifs reconnus par la sécurité sociale. Pourtant, les bénéficiaires de la CMUC sont plus exposés que les autres assurés sociaux aux problèmes pour se soigner (refus de recevoir des patients relevant de la CMUC, non respect des limites de prix et d'honoraires).

■ Les familles monoparentales

Les familles monoparentales sont abordées dans cette étude à partir du fichier des Caf.

Quatre indicateurs ont été construits :

- Part des familles monoparentales parmi les familles bénéficiaires de prestations familiales (*) ;
- Part des familles monoparentales avec trois enfants et plus parmi les familles bénéficiaires de prestations familiales (*) ;
- Part des familles monoparentales parmi l'ensemble des allocataires Caf ;
- Part des familles monoparentales avec trois enfants et plus parmi les familles monoparentales allocataires Caf.

(*) : Les couples avec un seul enfant sont exclus.

■ Le contexte du quartier

Le revenu médian observé dans un quartier est comparé à celui de la commune ou de l'agglomération dans lequel il se situe (il est fait de même pour la part de HLM parmi les résidences principales). Le terme de commune "englobante" est parfois utilisé.

**Marylène Henry
Yvette Willm**

POUR EN SAVOIR PLUS...

- **"La France et ses régions - Édition 2010"**
Insee Références - Fiche thématique n° 2.12 Développement social et urbain - Juin 2010
- **"Atlas régional des Contrats Urbains de Cohésion Sociale"**
Comité interministériel des villes - Juin 2010
- **"Inégalité sociale des quartiers prioritaires"**
Le Quatre pages Insee Aquitaine - n° 145 - Août 2005
- **"Les quartiers prioritaires de la politique de la ville"**
Le Quatre pages Insee Aquitaine - n° 103 - Février 2002

SITES INTERNET

- **Insee :**
www.insee.fr :
Rubrique Base de données - Données locales - Données urbaines infra-communales par quartier
- **PQA :**
www.aquitaine-pqa.fr
Rubrique Territoires urbains - Territoires Politique de la ville en Aquitaine
- **Secrétariat général du Comité interministériel des villes - Système d'information géographique**
http://sig.ville.gouv.fr/

Version imprimable de : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=4&ref_id=17171

Moyenne des profils de quartiers prioritaires aquitains

(Nombre, % et euros)

Thème	Indicateur	Profil moyen	Profil T	Profil D	Profil J	Profil M	Profil R
Population/ Ménages	Population des ménages début 2006	3 210	1 980	1 400	5 410	3 150	1 570
	Part des ménages de 6 personnes et plus parmi l'ensemble des ménages début 2006 (%)	3,0	7,3	4,7	2,3	2,1	1,7
	Part des ouvriers et employés dans la population résidente en emploi salarié en 2006 (%)	77,9	91,3	84,2	78,9	75,3	68,5
Habitat	Nombre de résidences principales début 2006	1 510	710	580	2 523	1 640	695
	Part des HLM parmi les résidences principales début 2006 (%)	45,1	83,0	71,4	65,2	26,4	23,5
Emploi	Indicateur d'activité début 2006 (%)	77,6	69,2	74,8	78,9	78,6	82,1
	Indicateur de chômage début 2006 (%)	14,8	23,9	17,7	13,4	14,9	8,0
Revenus	Revenu annuel médian par unité de consommation en 2005 (euros)	12 240	6 600	9 630	12 200	13 390	15 610
	Part de la population vivant dans un ménage à bas revenu hors prestations sociales en 2005 (%)	21,6	47,5	30,7	19,5	17,9	8,4
	Part des bénéficiaires de la CMUC parmi les bénéficiaires de la Cnam en 2007 (%)	18,2	39,0	27,7	15,5	14,8	6,7
	Indicateur de difficulté sociale des jeunes en 2007 (%)	22,7	42,5	34,5	22,0	18,9	7,5
	Part des allocataires dépendant à plus de 50 % des prestations sociales parmi les allocataires Caf au 31 décembre 2008 (%)	11,8	21,0	14,3	12,6	9,3	8,1
Familles	Taux de bénéficiaires de minima sociaux au 31 décembre 2008 (%)	23,4	38,0	25,1	24,3	20,0	20,3
	Part des familles monoparentales parmi les bénéficiaires de prestations familiales au 31 décembre 2008 (%)	35,2	40,2	37,1	42,2	31,0	26,0
	Part des familles monoparentales de 3 enfants et plus parmi les bénéficiaires de prestations familiales au 31 décembre 2008 (%)	4,7	7,6	7,1	6,2	3,7	3,5
	Part des familles monoparentales parmi les allocataires Caf au 31 décembre 2008 (%)	17,5	20,5	19,2	19,8	15,7	14,3
Jeunes	Part des familles monoparentales de 3 enfants et plus parmi les familles monoparentales au 31 décembre 2008 (%)	27,4	39,5	32,2	23,4	22,4	29,0
	Part des jeunes de moins de 18 ans parmi les assurés de la Cnam en 2007	23,0	31,0	27,7	23,4	20,1	20,0
Santé	Densité de l'offre de soins médicaux en 2005 (cabinets installés dans un rayon de 500 m)	3,3	1,6	1,2	3,5	5,5	1,5
Contexte	Ratio : Revenu médian par unité de consommation (UC) du quartier/Revenu médian par UC de la commune en 2005	0,76	0,40	0,59	0,73	0,86	0,95
	Ratio : Revenu médian par unité de consommation du quartier/Revenu médian par UC de l'unité urbaine en 2005	0,72	0,39	0,57	0,70	0,80	0,93
	Ratio : Revenu médian par UC de l'unité urbaine/Revenu médian par UC de toutes des unités urbaines concernées par un quartier politique de la ville en 2005	0,98	0,98	0,98	1,01	0,97	0,98
	Ratio : Revenu médian par unité de consommation de la commune/Revenu médian par UC de l'unité urbaine en 2005	0,95	0,95	0,96	0,98	0,91	0,96
	Ratio : Population des ménages du quartier/population des ménages de la commune en 2006	0,10	0,06	0,07	0,08	0,09	0,16

Sources : Insee, DADS 2006 - ANPE 2005 - Cnam 2005 et 2007 - DGI, taxe d'habitation 2006 et Revenus fiscaux localisés 2005